Nations Unies S/2020/1031



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est le soixante-neuvième rapport présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020), dans lesquels le Conseil de sécurité a notamment prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'ils acheminent portent sur les mois d'août et de septembre 2020.

II. Principaux faits nouveaux

Points clefs :

1. Le nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de croître, tout en restant peu élevé par rapport à certains pays voisins. La quantité limitée des tests de dépistage et l'importance de la transmission locale – 92 % des cas confirmés ne pouvant être rattachés à un cas connu – donnent à penser que le nombre réel de cas est potentiellement bien supérieur au chiffre officiel.

2. Les effets de la crise économique ont continué de se faire sentir dans tout le pays. Les prix alimentaires, qui ont baissé de 3 % en août, sont

20-13557 (F) 221020 221020
2013557



cependant restés près de 22 fois supérieurs aux prix moyens d'avant la crise. La pénurie de pain et de carburant a provoqué de longues files d'attente et suscité des inquiétudes quant à la capacité des civils de faire face à la situation pendant les mois d'hiver.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé au moins 117 incidents survenus dans toute la République arabe syrienne, dans lesquels 108 civils, dont 7 femmes et 24 enfants, ont trouvé la mort du fait des hostilités et au moins 172 civils, dont 12 femmes et 21 enfants, ont été blessés.

4. Dans le nord-ouest, la zone de désescalade a été le théâtre de violations presque quotidiennes du cessez-le-feu, qui a cependant tenu, pour l'essentiel. La ville de Bab et sa périphérie, où vivent quelque 185 000 personnes, ont continué de connaître des pénuries d'eau.

5. Dans le nord-est, une mission d'évaluation préliminaire a été déployée à Hol en août après la mort dans le camp de huit enfants entre le 6 et le 10 août. Le pompage de l'eau a repris le 27 août à la station d'Alouk, après deux semaines d'interruption ; au moins 460 000 personnes ont été touchées, dans Hassaké, Tell Tamr et les zones environnantes.

6. Dans le sud du pays, 65 000 personnes ont dû faire face à des pénuries d'eau dans la périphérie de Deraa. À Roukban, où les organisations humanitaires n'ont qu'un accès très restreint, quelque 12 000 personnes vivent toujours dans des conditions particulièrement difficiles. Les civils continuent de faire l'objet d'attaques ciblées.

7. Les organismes des Nations Unies continuent d'acheminer l'aide humanitaire dans tout le pays. Au cours des six premiers mois de 2020, 7,4 millions de personnes en moyenne, réparties dans toute la République arabe syrienne, ont pu bénéficier chaque mois de cette aide.

8. Une attaque perpétrée dans le nord d'Alep le 14 septembre contre un véhicule du Croissant-Rouge turc a fait un mort et un blessé parmi les agents humanitaires. Le même jour, deux travailleurs humanitaires ont perdu la vie à Afrin dans un attentat à la voiture piégée.

Point de la situation humanitaire

3. Les données disponibles continuent d'indiquer une transmission locale généralisée de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en République arabe syrienne, plus de 92 % des cas officiellement confirmés ne pouvant être rattachés à un cas connu. Au 30 septembre, le Ministère syrien de la santé avait déclaré 4 200 cas, dont 200 décès. Par ailleurs, 1 072 cas ont été signalés dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, dont six décès, et 1 557 cas dans le nord-est, dont 62 décès. Des informations faisant état de nouveaux cas possibles ont continué de parvenir aux entités humanitaires ; elles indiquent aussi que dans certaines régions, des établissements de santé débordés face à l'afflux de cas suspects doivent suspendre les interventions chirurgicales ou adapter leurs services pour pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de patients atteints de COVID-19.

4. Les civils ont continué de subir de plein fouet la crise économique qui sévit dans toute la République arabe syrienne. Alors que la valeur de la livre syrienne sur le marché informel est restée relativement stable par rapport au début de l'année 2020, la dernière semaine de septembre a vu des fluctuations quotidiennes supérieures à 100 livres. Les prix des denrées alimentaires ont diminué de 3 % entre juillet et août.

Cependant, le prix du panier alimentaire de référence est resté près de 22 fois supérieur à la moyenne d'avant la crise. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a enregistré en septembre des pénuries de pain, en particulier dans les provinces du sud, qui sont dues en grande partie à la pénurie de farine de blé dans tout le pays, aux coupures d'électricité, et à la crise du carburant, qui se poursuit. La production de blé, d'orge, d'olives et d'autres cultures arbustives a également été touchée par des incendies de forêts. On estime à plus de 16 000 hectares la surface de champs de blé détruite par ces incendies durant la saison des récoltes 2019-2020. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer avec précision les conséquences sur la production alimentaire, on pourrait chiffrer des pertes de cette ampleur à l'équivalent d'environ 32 000 tonnes de blé, soit la quantité qu'il faut pour nourrir chaque année autour de 160 000 personnes. Les Syriens consomment environ 3,7 millions de tonnes de farine de blé par an, soit approximativement un million de tonnes de plus que la production actuelle.

5. Les pénuries de carburant ont provoqué des files d'attente dans les stations d'essence publiques, certaines personnes, selon les informations communiquées, ayant dû attendre jusqu'à deux jours à Homs et Hama. Le prix des carburants a augmenté de 50 % sur le marché noir. Plus de 86 % des entités humanitaires interrogées ont dit avoir des difficultés à s'approvisionner en carburant, ce qui a entraîné des retards dans l'acheminement de plusieurs convois d'aide prévus à Homs et Hama en septembre. Les pénuries de carburant sont d'autant plus préoccupantes que les températures baissent. La planification humanitaire s'est poursuivie en prévision de l'hiver. On estime à 3,1 millions le nombre de personnes qui auront besoin d'aide pour les mois d'hiver.

6. Dans la zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest, le cessez-le-feu a continué de tenir en grande partie, même si l'on compte des violations de plus en plus nombreuses. Des tirs d'artillerie ont été échangés à travers les lignes d'affrontement, notamment dans la partie sud de la zone de désescalade, à un rythme presque quotidien. Le pilonnage subi par le village de Jourin, dans le nord-ouest de la province de Hama, aurait tué, le 24 septembre, 20 civils en 24 heures. Les affrontements au sol ont été moins fréquents et de portée limitée. Des bombardements aériens par les forces pro-gouvernementales ont été signalés au nord et au sud de l'autoroute M4. On estime à 225 000 le nombre de personnes déplacées des régions du nord-ouest non contrôlées par les forces gouvernementales qui y sont retournées depuis le début de 2020. La plupart des retours concernent les régions situées au sud ou à proximité de l'autoroute M4, telles Ariha et Ehsem, et celles de l'ouest de l'autoroute M5 et des régions à proximité, telles que Daret Izzé et Atareb.

7. Dans le nord d'Alep, la ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, ont continué de subir des pénuries d'eau. Environ 30 % des cas de COVID-19 recensés dans le nord-ouest du pays y ont été répertoriés, ce qui fait de Bab le district du nord-ouest comptabilisant le nombre de cas le plus élevé. Ces zones ont cessé d'être approvisionnées en eau par la station de pompage d'Aïn el-Beïda en février 2017, ce qui les a contraintes à se tourner vers d'autres sources, jugées insuffisantes et peu sûres. Bab est l'un des quatre sous-districts syriens ayant signalé le plus grand nombre de cas de maladies transmises par l'eau depuis mars 2017. Les travaux de remise en état de son réservoir d'eau principal et de son réseau de distribution d'eau, endommagé par le conflit, ont été achevés en septembre. Des réparations supplémentaires sont nécessaires au niveau des infrastructures, mais elles ne résoudront pas le problème de la pénurie d'eau, car les puits locaux qui alimentent le réseau en eau ne permettent de couvrir que 15 % des besoins de base.

8. Dans le nord-est, plusieurs attaques ont été enregistrées le long des lignes de contact de la zone de l'opération Source de paix, notamment près de Tell Tamr,

notamment des attaques à l'arme légère, ou commises à l'aide d'engins explosifs improvisés ou de véhicules piégés, notamment, ont continué d'être signalées, y compris contre des civils. Une multiplication des attaques de cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) aurait été constatée, d'après certaines informations, au cours de la période considérée. Plusieurs parties ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL. Les centres de détention ont signalé une augmentation des tentatives d'évasion.

9. Le 8 septembre, les autorités locales du nord-est ont commencé à réinstaller dans le nouveau camp de Talaa, près de la ville de Hassaké, les personnes qui avaient été déplacées au cours des opérations militaires d'octobre 2019. Au 30 septembre, 3 063 personnes logées jusque-là dans des foyers collectifs de Hassaké avaient été relogées dans le nouveau camp. Les organismes humanitaires ont continué à exprimer leurs préoccupations au sujet de ces réinstallations, et notamment de la mesure dans laquelle elles étaient volontaires.

10. L'approvisionnement en eau à partir de la station de pompage d'Alouk a repris le 27 août, après deux semaines d'interruption qui avaient laissé au moins 460 000 habitants de la ville de Hassaké, Tell Tamr et des zones environnantes démunis. La production d'électricité à partir du barrage de Techrine et des centrales électriques de Mabrouké et de Derbassiyé avait repris le 22 août vers la zone où se situe la station de pompage d'Alouk. La ville de Tell Tamr avait pu être alimentée en eau le même jour, mais en raison de la faible pression d'eau due aux coupures de courant répétées, la ville de Hassaké a mis plus longtemps à être de nouveau alimentée. Les équipes techniques ont pu effectuer des réparations essentielles dans la centrale le 25 août. Au cours des deux semaines d'interruption, plus d'un millier de cas de diarrhée ont été déclarés dans les centres médicaux de la région, la population locale ayant dû s'alimenter en eau provenant d'autres sources, parfois insalubre.

11. Il est resté quelque 64 600 personnes au camp de Hol, dont des femmes et des enfants (94 %), 53 % ayant moins de 12 ans. Après la mort de huit enfants à Hol entre le 6 et le 10 août, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a conduit les 24 et 25 août une mission d'évaluation interinstitutions à l'intérieur du camp. Les conclusions de la mission ont confirmé que la COVID-19 et les strictes mesures de sécurité appliquées dans ce contexte limitaient, entre autres facteurs, la possibilité d'orienter les malades vers des installations médicales situées à l'extérieur du camp. Plusieurs installations du camp ont également fait état de pénuries de certains médicaments essentiels, notamment pour les nouveau-nés et pour les patients souffrant de maladies chroniques. Les organisations humanitaires ont continué à exprimer leurs préoccupations au sujet des conditions de sécurité dans le camp. Une augmentation des incidents violents a été enregistrée au mois de septembre, durant lequel 10 homicides ont été répertoriés. Le camp de Hol, où quatre cas ont été confirmés, dont un mortel, reste exposé à un risque de diffusion de l'épidémie.

12. Le sud-ouest de la République arabe syrienne a été le théâtre d'affrontements constants qui n'ont pas épargné les civils, ainsi que d'assassinats de combattants d'anciens groupes d'opposition armés réconciliés et de personnalités liées au Gouvernement, sans parler des manifestations locales organisées contre les raids du Gouvernement, les détentions arbitraires, les campagnes de conscription et l'absence de services publics. Des affrontements ont continué de se produire de façon sporadique, notamment dans les environs de Deraa.

13. Dans le sud, les besoins humanitaires restent importants. Dans la province de Deraa, qui compte environ un million d'habitants, 41 % de la population est concernée par l'insécurité alimentaire et plus d'un tiers de la population est composé de rapatriés. Plus de 65 000 personnes autour de la ville de Deraa ont subi des pénuries d'eau après que l'eau provenant du barrage local, qui doit satisfaire trop de besoins,

s'est tarie. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène annuel, les faibles précipitations enregistrées en 2020 et le déversement des eaux dans les barrages de Soueïda ont laissé habitants et agriculteurs sans sources d'eau de substitution suffisantes.

14. À Roukban, où l'ONU n'a pu accéder depuis septembre 2019, quelque 12 000 personnes continuent de vivre dans des conditions très difficiles. Les patients ne peuvent toujours pas accéder à la clinique de l'ONU, située du côté jordanien, depuis que les frontières ont été complètement fermées, en mars 2020, dans le cadre des mesures de prévention prises contre la COVID-19. Le 19 septembre, 286 personnes, dont 118 enfants, sont arrivées de Roukban au refuge Mahmoud Othman à Homs. À ce jour, 19 769 personnes ont quitté Roukban en transitant par les refuges de Homs (voir également par. 38 et 45ci-après).

Point de la situation générale

15. Mon envoyé spécial pour la Syrie a convoqué une troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne à Genève pendant la semaine du 24 août. Les discussions ont porté essentiellement sur le fond et sur l'ordre du jour convenu. Les avis divergeaient réellement sur le fond, cependant, et les coprésidents de la Commission n'ont pas pu se mettre d'accord sur un ordre du jour pour la prochaine session. Mon envoyé spécial, conformément à son mandat et au mandat et aux principales règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle, a continué à contribuer aux efforts visant à ménager un accord entre les coprésidents sur l'ordre du jour et la date de la prochaine session. Mon envoyé spécial a poursuivi ses consultations avec les interlocuteurs internationaux, en marge de la session de la Commission constitutionnelle, à Genève, et ailleurs, pour œuvrer constructivement, dans le cadre de la diplomatie internationale, sur la question syrienne.

16. Mon envoyé spécial a continué ses consultations avec les membres du Comité consultatif des femmes. En marge de la session de la Commission constitutionnelle, à Genève, les membres se sont dit convaincus de la possibilité de trouver des points d'entente et des idées communes dans l'objectif de la protection des droits des femmes syriennes. Ils ont souligné que les progrès du processus politique devaient aller de pair avec une amélioration tangible de la vie des Syriens, dont les conditions de sécurité et de santé sont toujours préoccupantes et les besoins humanitaires et économiques urgents. Ce message coïncide avec celui qu'ont exprimé un large éventail d'acteurs de la société civile avec lesquels mon envoyé spécial et son équipe se sont entretenus.

Protection

17. Dans toute la République arabe syrienne, les civils continuent de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Les bombardements et les frappes aériennes intermittentes essuyés dans la zone de désescalade, au nord-ouest, ont fait des morts et des blessés parmi les civils, de même que les combats internes ou externes entre plusieurs groupes armés dans le nord-ouest, le nord et l'est du pays. Des civils ont également continué d'être tués ou blessés dans des attentats perpétrés à l'aide de divers types d'engins explosifs improvisés, y compris des attentats au véhicule piégé, et par des restes explosifs de guerre, notamment des munitions non explosées. Certains attentats commis avec des engins explosifs improvisés ont été perpétrés à l'intérieur de zones résidentielles et de marchés locaux, où les civils ont été pris pour cible ou considérés comme quantité négligeable.

18. Du 1er août au 30 septembre 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé au moins 117 incidents survenus dans toute la République arabe syrienne dans le cadre des hostilités, dans lesquels 108 civils, dont

7 femmes et 24 enfants, ont trouvé la mort et au moins 172 civils, dont 12 femmes et 21 enfants, ont été blessés, notamment par des pilonnages, des frappes aériennes, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, ou à l'occasion d'affrontements armés et de liquidations ciblées, par diverses parties au conflit ou par des auteurs non identifiés. La mort de la majorité des civils concernés (64 %) est attribuable à des restes explosifs de guerre présents dans les terres agricoles et à des liquidations ciblées. Compte tenu du caractère récurrent de ces incidents, dont une forte proportion se produit sur des marchés et dans des zones résidentielles, avec un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils, il est manifeste que les parties au conflit n'ont pas respecté les grands principes du droit international humanitaire : distinction entre civils et combattants, et entre biens à caractère civil et objectifs militaires ; non-recours aux attaques aveugles ; proportionnalité dans l'attaque ; précautions systématiques visant, au cours des opérations militaires, à épargner les civils et les biens de caractère civil.

19. Les forces et groupes armés pro-gouvernementaux ont continué de détenir des personnes de façon arbitraire dans les zones qu'ils contrôlent de fait. Dans la majorité des cas recensés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas le droit de connaître les motifs de leur détention et de bénéficier des autres garanties d'une procédure régulière, et leur famille reste sans nouvelles d'eux ou de leur lieu de détention, ce qui laisse craindre dans certains cas qu'il ne s'agisse de disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le HCDH a continué de constituer des dossiers sur des cas de personnes décédées en détention, prétendument de causes naturelles. Bien souvent, les personnes concernées semblent avoir été victimes de disparition forcée et le fait qu'elles ont été détenues par le Gouvernement n'a été révélé qu'une fois leur décès déclaré. La dépouille est rarement rendue à sa famille, qui n'a pas non plus la possibilité de soulever des questions sur les causes du décès mentionnées sur l'acte ou de s'enquérir de l'endroit où se trouve le corps. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a également répertorié des cas de personnes détenues ou enlevées qui sont décédées pendant leur séquestration par des groupes armés non étatiques, Hay'at Tahrir el-Cham ou les Forces démocratiques syriennes.

20. À Deraa, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de recenser des liquidations ciblées de civils et de combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés. Dans la majorité des cas, ces actes ont été perpétrés par des éléments non identifiés. Des liquidations ciblées ont également été perpétrées dans des zones contrôlées par les Forces démocratiques syriennes dans la province de Deïr el-Zor, et ce, par des éléments non identifiés, à l'exception des quelques cas récents revendiqués par l'EIIL.

21. Des groupes armés non étatiques du nord-ouest, du nord et de l'est de la République arabe syrienne ont continué à prendre systématiquement pour cible les civils notamment au motif, par exemple, qu'ils sont considérés comme appartenant à des parties adverses ou à cause de l'attitude critique qu'on leur prête à l'égard du groupe armé contrôlant le territoire en question. À ce titre, ils sont victimes notamment de liquidations, de privations arbitraires de liberté, de tortures, de mauvais traitements ou d'enlèvements. Les parties au conflit ont continué à imposer aux civils vivant dans les zones qu'elles contrôlent des règles et des codes de conduite fondamentalement contraires aux droits de l'homme, notamment au droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, à la liberté de circulation et à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

22. Différents groupes armés ont continué de s'en prendre à certains agents et entités humanitaires et médicaux, outre les professionnels des médias. Plusieurs établissements de soins et leur personnel ont été directement attaqués ou pris pour

cible. En vertu du droit international humanitaire, les parties au conflit sont tenues de respecter et protéger le personnel de secours humanitaire et le personnel médical exclusivement affecté à des fonctions sanitaires.

23. Au cours de la période considérée, l'accès à l'éducation a été remis en question. Dans le nord et le nord-est de la République arabe syrienne, notamment à Hassaké, les décisions prises par les autorités locales ont eu pour effet de priver la population d'accès à l'éducation, ou de la liberté de circuler et d'autres droits fondamentaux. La décision de fermer une centaine d'écoles, qui aurait été prise par les autorités locales depuis août 2020, n'a fait l'objet d'aucun accord. L'ONU a poursuivi l'examen de cette question, notamment pour veiller à faire respecter l'intérêt supérieur de l'enfant et garantir aux écoliers une éducation de qualité et l'accès à des voies de formation connexes offrant des débouchés pour l'avenir, dans l'école de leur choix. D'autres écoles de Hassaké ont rouvert à la fin du mois de septembre, après une fermeture de six mois due à la pandémie de COVID-19.

24. En raison des conditions de sécurité qui prévalent dans le nord-est et le nord-ouest et des mesures prises pour atténuer les effets de la COVID-19, les femmes et les adolescentes n'ont pu accéder comme elles en avaient besoin à des services d'importance vitale dans le domaine de la santé sexuelle et procréative ou encore de la violence de genre. Les informations rapportées au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) font état de risques accrus de violence fondée sur le genre, notamment de mariages précoces, du fait de la crise économique et des conséquences socio-économiques de la COVID-19.

25. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) n'a répertorié aucun dommage causé aux établissements scolaires du fait des hostilités pendant la période à l'examen.

26. Le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'OMS a recensé quatre attaques portant sur des établissements et du personnel de santé pendant la période considérée. D'autres incidents se sont produits mais doivent encore être confirmés par le Système de surveillance. Au total, 24 attaques concernant des établissements et du personnel de santé ont été enregistrées depuis le début de l'année ; elles ont fait 41 blessés et 13 morts. Ces incidents continuent de mettre à rude épreuve un système de santé déjà mal en point. La vulnérabilité du système de santé dans tout le pays a été exacerbée par la pandémie de COVID-19.

Intervention humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne. Au cours des six premiers mois de 2020, 7,4 millions de personnes en moyenne ont pu bénéficier chaque mois de cette aide. Le nombre moyen de personnes bénéficiaires a augmenté d'environ 21 % entre le premier et le deuxième trimestre. Dans le cadre de l'aide apportée au cours de la période considérée, le PAM a acheminé des denrées alimentaires à 4,8 millions de personnes, en août, et à 4,9 millions de personnes, en septembre, réparties entre les 14 provinces. La campagne de vaccination du bétail menée avec le soutien de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a bénéficié à plus de 63 100 ménages vulnérables propriétaires de bétail. Treize provinces ont pu bénéficier des services de protection offerts par 244 centres sociaux et unités mobiles avec le concours du Haut-Commissariat pour les réfugiés, et les avocats et juristes bénévoles que le HCR a mis à disposition ont offert des services juridiques à 39 700 personnes déplacées, rapatriés et membres des communautés d'accueil dans 14 provinces. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a apporté son concours dans le cadre des services

juridiques et d'information dont ont pu bénéficier quelque 700 réfugiés palestiniens. Des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances de sensibilisation pour 9 000 civils et les partenaires travaillant sous l'égide de l'UNICEF ont dispensé une sensibilisation à ces risques à l'intention de 468 700 enfants et 184 300 soignants, en encourageant des comportements plus sûrs dans les collectivités les plus contaminées par des engins explosifs. Des panneaux d'affichage ont été installés dans les collectivités qui ont subi des hostilités, dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama, de Qouneïtra, de Rif-Damas, de Homs, de Lattaquié, de Soueïda et de Tartous pour sensibiliser la population au danger des engins explosifs. Quelque 582 700 personnes ont eu accès, grâce au FNUAP, à des services de santé procréative et à une assistance face à la violence fondée sur le genre, dont 33 400 dans des régions éloignées.

28. L'ONU a continué de contribuer à la préparation et à la lutte contre la COVID-19 dans tout le pays, en œuvrant en priorité à endiguer le virus grâce au renforcement des capacités de surveillance et de diagnostic et par l'achat de fournitures et d'équipements médicaux essentiels ; en aidant le pays à se préparer sur le plan clinique ; et en protégeant la prestation des services de santé essentiels. La campagne de sensibilisation sur la COVID-19 a également été menée dans les points de distribution de nourriture, où les rations alimentaires, notamment, ont été accompagnées de produits d'hygiène et d'informations. Fin septembre, le PAM avait, dans le cadre du programme d'alimentation mené dans les institutions, fourni une aide alimentaire à quelque 11 100 personnes dans les centres de quarantaine des provinces d'Alep, Hama, Homs, Deïr el-Zor, Lattaquié, Rif-Damas et Tartous. Les modalités d'intervention des entités humanitaires ont été adaptées afin d'assurer la sécurité des bénéficiaires et des agents humanitaires et de garantir la continuité de la mobilisation générale.

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : août et septembre 2020

Entité	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	202 300
Organisation internationale pour les migrations	68 100
Service de la lutte antimines	4 600
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	443,700
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 640 500
Programme des Nations Unies pour le développement	1 388 931
Fonds des Nations Unies pour la population	318 800
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	25 200
Programme alimentaire mondial	4 850 000
Organisation mondiale de la Santé	472 000

29. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies depuis le territoire syrien a consisté notamment en une aide alimentaire du PAM à 3,5 millions de personnes, en août, et 3,4 millions de personnes, en septembre. Le PAM a également distribué des rations prêtes à consommer à quelque 14 000 personnes, dans la localité de Ras el-Maarra (province de Rif-Damas), naguère entièrement confinée

à cause de la pandémie de COVID-19. Cette opération a été menée dans le cadre d'un plan d'intervention d'urgence mis en place pour empêcher que des personnes vulnérables se trouvant dans des localités qui appliquent des mesures de confinement dans le cadre de la pandémie ne s'enfoncent davantage dans l'insécurité alimentaire. Grâce à l'allocation de 23 millions de dollars accordée en mai par le Fonds humanitaire pour la Syrie dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, trois millions de personnes ont reçu des trousses d'hygiène, six établissements sanitaires desservant 93 000 personnes sont en cours de réparation et 300 000 personnes ont pu avoir accès à l'eau potable. Le 13 septembre, 103 écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes, pour le nouveau trimestre, à plus de 50 400 élèves.

30. Dans le nord-ouest, l'aide humanitaire acheminée par le poste-frontière de Bab el-Haoua comprenait une aide alimentaire du PAM acheminée à 1,3 million de personnes en août et 1,5 million de personnes en septembre. Les services sanitaires, d'alimentation en eau et d'assainissement fournis avec l'aide de l'UNICEF ont bénéficié à 1,8 million de personnes. Environ 88 000 enfants ont bénéficié des programmes de nutrition mis en place dans le nord-ouest avec le soutien de l'UNICEF (voir également par. 42 ci-après).

Figure 1

Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : août et septembre 2020 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

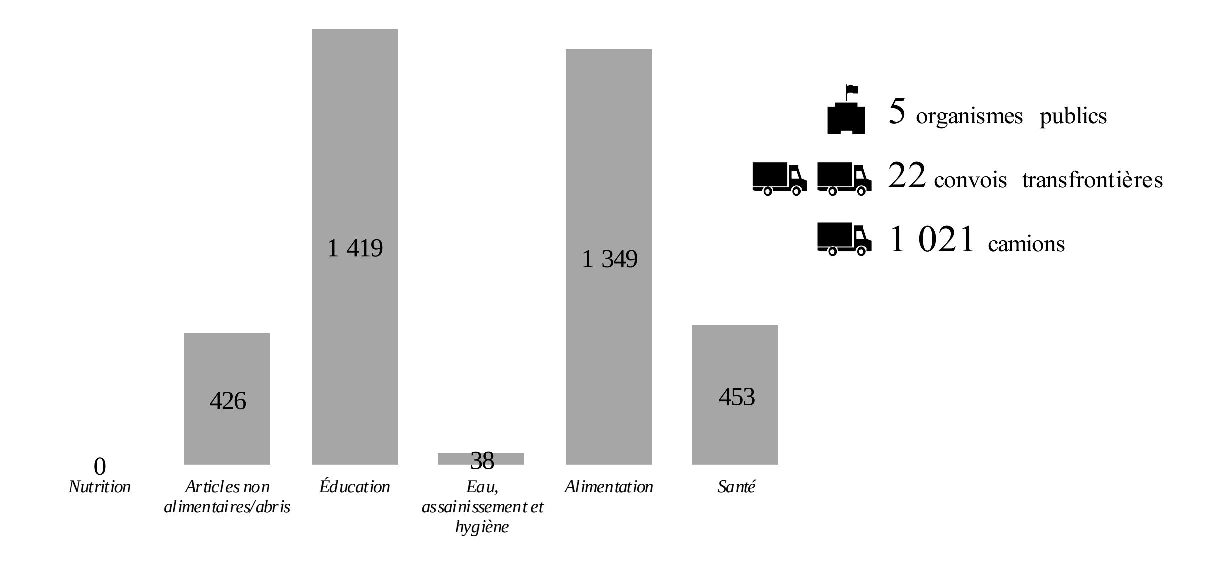


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : août et septembre 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	187 375	210 010	–	22 635	–	–
Alep	Izaz	68 750	73 468	12 500	17 218	–	–
Edleb	Harem	1 161 471	1 065 423	435 425	379 767	–	37 710
Edleb	Edleb	1 200	–	5 000	6 770	–	570

31. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

32. Pour fournir une aide humanitaire, les entités des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes est tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans neuf pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 860 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. La présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

33. La plupart des frontières terrestres sont restées fermées aux mouvements civils individuels, des mesures étant toutefois en place pour autoriser l'importation de fournitures et d'aide humanitaire, ainsi que pour permettre le retour de certains ressortissants et le transfert de certaines personnes pour raisons médicales. L'accès par les points de passage à l'intérieur de la République arabe syrienne est également resté largement limité, à quelques exceptions près concernant le fret humanitaire et commercial, les mouvements du personnel humanitaire, les étudiants et les urgences médicales. Les vols commerciaux internationaux de passagers n'ont pas repris. Les vols intérieurs de fret et de passagers, notamment opérés par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, ont été maintenus.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

34. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les populations et enclaves qui sont restées difficiles d'accès en raison des autorisations administratives et de sécurité comprenaient Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans l'ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad à Deraa, dans certaines zones de l'ouest de Deraa et à Qouneïtra.

35. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se mobiliser sur le terrain, aux côtés des organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation, de surveillance et de soutien logistique et administratif. En août et septembre, 2 092 mouvements ont eu lieu dans le cadre des activités programmatiques au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 36 % par rapport à la période de juin-juillet, où 1 541 de ces mouvements avaient eu lieu (voir tableau 3)[1]. Cette augmentation, qui tient principalement à l'assouplissement du couvre-feu lié à la COVID-19 et à l'ajustement des mesures de précaution contre la COVID-19 par les partenaires de mise en œuvre, se rapporte principalement à des missions de surveillance et à des missions d'escorte des convois d'aide, en particulier à Deïr el-Zor et Deraa, dont la plupart ont été effectuées par des organismes tiers.

36. Parmi les mouvements réalisés dans le cadre des activités programmatiques, 37 % ont été effectués dans les provinces de Hassaké, de Raqqa et de Deïr el-Zor, dans le nord-est – ce qui correspond à une augmentation de 87 % par rapport à la période précédente –, et 21 % dans les provinces de Soueïda, de Deraa et de Qouneïtra – soit une augmentation de 50 % (voir fig. II). À la mi-septembre, la fréquence de certaines missions a été réduite en raison de pénuries de carburant. Cela a donné lieu dans certains cas à une réduction de la surveillance, à des retards de mise en œuvre et à des modifications du budget de la part des partenaires de mise en œuvre.

Tableau 3

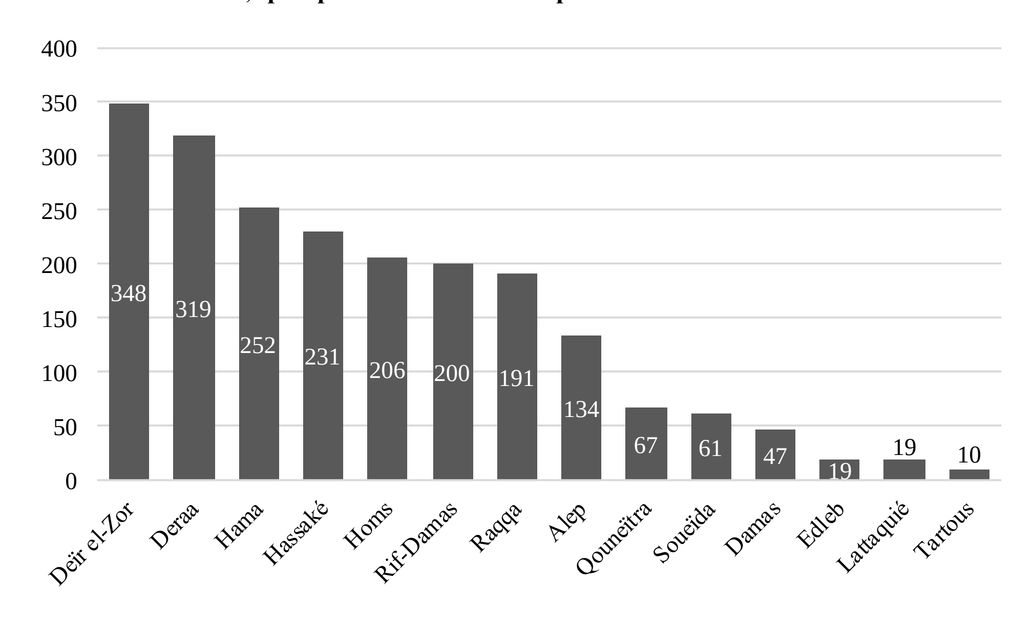
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale* depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : août et septembre 2020

Type de mission	*Autorisation générale*	*Approbation de programmes*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	54	1	55
Missions d'escorte des convois d'aide	56	0	56
Missions de surveillance	1 965	3	1 968
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	13	0	13
Total	**2 088**	**4**	**2 092**

* Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'assentiment exprès du Ministère syrien des affaires étrangères.

[1] Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les pôles humanitaires en dehors de Damas obtiennent une « autorisation générale » ou programme par programme pour effectuer des mouvements dans le cadre de leurs activités programmatiques. Ces autorisations permettent un accès régulier et réduisent les exigences bureaucratiques.

Figure II
Missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale* depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : août et septembre 2020



* Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'assentiment exprès du Ministère syrien des affaires étrangères.

37. En ce qui concerne les missions nécessitant l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 278 nouvelles demandes, dont 64 %, ont été approuvées (voir tableau 4). Cela représente une amélioration de 9 points de pourcentage par rapport à la période précédente, où 55 % des 251 demandes avaient été approuvées, et une amélioration de 16 points de pourcentage par rapport au taux d'approbation moyen depuis décembre 2019, qui est de 48 %. Au final, les organismes des Nations Unies n'ont effectué que 152 des 177 missions approuvées au cours de la période d'août-septembre.

38. Le 17 septembre 2020, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coordonné une mission, dirigée par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, à Al-Waha et Dmeïr dans la province de Rif-Damas. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de l'action menée conjointement par l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien pour aider les civils souhaitant quitter Roukban, sans pour autant que cessent les appels en faveur de solutions durables pour tous les civils à Roukban. Les préparatifs ont commencé en vue d'envoyer une équipe technique de l'ONU à Al-Waha en octobre pour procéder à une évaluation des besoins.

39. Le 29 septembre, l'ONU a mené une mission d'évaluation conjointe avec le Croissant-Rouge arabe syrien dans les zones des faubourgs nord de la province de Hama passées en d'autres mains ; à cette fin, des visites ont été effectuées le district de Mohradé, à Mourek dans le district de Souran, et dans les villages de Kafr Zeïta, de Latamné et de Latmin. La mission a été approuvée par le Gouverneur de Hama. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a mené 21 missions en septembre dans la Ghouta occidentale et la Ghouta orientale, dans la province de Rif-Damas, pour évaluer la contamination par les engins explosifs dans les villages.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères, par type de mission : août et septembre 2020

Type de demande	*Nombre total*	*Demandes approuvées*	*Pourcentage*
Missions d'évaluation	91	64	70
Missions d'escorte des convois d'aide	31	19	61
Missions de surveillance	99	46	46
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	28	19	68
Missions d'évaluation des engins explosifs	29	29	100
Total	**278**	**177**	**64**

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent généralement l'assentiment exprès du Ministère syrien des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

40. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont maintenu un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certains secteurs de la province de Raqqa, tandis que d'autres zones, notamment Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence et de l'insécurité. Au cours de la première moitié du mois de septembre, plusieurs convois d'aide humanitaire devant traverser les lignes de front au départ de Damas, de Homs et de Lattaquié et à destination de Qamichli ont été retardés au point de passage de Tabqa en raison de nouvelles procédures bureaucratiques imposées par les autorités locales. Plus de 100 camions d'aide humanitaire ont été concernés, qui tous, ont pu poursuivre leur route à partir du 16 septembre. Cependant, les organismes des Nations Unies ont subi des retards importants dans l'obtention des autorisations gouvernementales, sans lesquelles les livraisons ne peuvent être acheminées depuis Qamichli vers leurs destinations dans les zones du nord-est se trouvant hors du contrôle du Gouvernement.

41. En ce qui concerne les livraisons de fournitures médicales aux structures précédemment soutenues au moyen d'opérations transfrontières menées par les Nations Unies depuis l'Iraq, on continue de signaler des lacunes. Au total, environ 36 % de ces structures ont été approvisionnées en fournitures médicales au moyen de livraisons transfrontières en 2020. Tous les hôpitaux qui dépendaient auparavant des opérations transfrontières ont désormais reçu au moins une fois une livraison de fournitures médicales acheminées à travers les lignes de front. On constate toujours un écart entre le nombre de centres de soins de santé primaires et le nombre de formations sanitaires mobiles ayant reçu des livraisons. La distribution de 85 tonnes de fournitures médicales provenant du dernier convoi terrestre de l'Organisation mondiale de la Santé à avoir atteint le nord-est, en juillet, a été achevée pour la fin de la période considérée. Les structures ayant reçu cette aide comprennent jusqu'à présent 17 hôpitaux, dont 12 étaient auparavant soutenus au moyen d'opérations transfrontières. Lorsque les données finales relatives à la distribution de ce convoi deviendront disponibles, il se peut qu'elles révèlent qu'un nombre encore accru de structures a pu être desservi grâce à ces convois à travers les lignes de front. Par ailleurs, la situation économique a perturbé les chaînes d'approvisionnement locales en matière de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales, entraînant des

pénuries de certains médicaments essentiels, comme l'insuline. Une organisation non gouvernementale partenaire qui soutient 38 établissements de santé a signalé une rupture complète des stocks d'insuline ainsi que des pénuries de médicaments essentiels pour traiter les maladies non transmissibles.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

42. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'employer à remédier aux problèmes logistiques et opérationnels liés à la restriction à un unique point de passage frontalier autorisé à la suite de l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité. Le Module mondial de la logistique dirigé par le PAM a agrandi le centre de transbordement situé au dernier point de passage autorisé, à Bab el-Haoua. Le centre a ainsi doublé de surface, passant de 5 000 à 10 000 mètres carrés, afin de répondre aux besoins accrus en personnel et de faire en sorte que les mesures de distanciation physique prises pour lutter contre la COVID-19 puissent être respectées en permanence. Si les premiers convois humanitaires partis de Bab el-Haoua en direction des zones précédemment couvertes depuis le point de passage de Bab el-Salam ont rencontré des obstacles d'ordre logistique, des accords ont été conclus avec les parties en présence pour simplifier les procédures bureaucratiques et faciliter ainsi l'accès des convois humanitaires à toutes les destinations du nord-ouest de la République arabe syrienne. Des inquiétudes subsistent quant à l'état et au débit des routes reliant Bab el-Haoua au nord d'Alep. À la suite d'une évaluation, un projet de remise en état des routes financé par l'ONU a été lancé, avec pour but d'achever les travaux les plus urgents avant l'hiver.

43. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020). Du 1er août au 30 septembre, il a inspecté 22 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires ; ces chargements étaient répartis entre 1 021 camions entrés dans le pays depuis la Turquie par le point de passage de Bab el-Haoua. Cela porte le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations à 41 055 (31 083 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

44. Les travailleurs humanitaires ont continué de recourir activement à toutes les modalités pour répondre aux besoins humanitaires de la population touchée, non seulement en acheminant de l'aide à travers la frontière mais également en continuant de s'employer à acheminer une assistance à travers les lignes de front, dans le nord-ouest. Le dialogue avec toutes les parties concernées au sujet des modalités opérationnelles d'une première mission de ce type s'est poursuivi, mais aucun accord sur ces modalités n'a été conclu au cours de la période considérée.

Accès dans le sud-est de la République arabe syrienne

45. Le dernier convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a eu lieu en septembre 2019. Depuis lors, seul un petit nombre de camions commerciaux ont atteint Roukban par des voies informelles. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars, de fermer la frontière par mesure de prévention contre la COVID-19, les malades de Roukban ne peuvent pas accéder à la

clinique de l'ONU située du côté jordanien. Les contacts établis avec les parties concernées en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès des habitants restés à Roukban à cette aide ont été maintenus.

Visas et enregistrements

46. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demande de visas par l'ONU : août et septembre 2020

Type de demande	*Nombre total*	*Demandes approuvées*	*Demandes rejetées*	*Demandes en instance*[a]
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	48	27	1	20
Demandes de renouvellement présentées pendant la période considérée	155	120	–	35
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	49	16	2	31
Demandes de renouvellements en instance présentées avant la période considérée	38	33	–	5

Note : L'ONU a retiré une demande de visa soumise pendant la période considérée et huit demandes en instance présentées avant la période considérée.

[a] Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en attente couvre la période allant de février à juillet 2020.

47. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

48. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre d'affrontements fréquents entre les parties au conflit, de frappes aériennes et d'échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

49. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires ont été tués d'après les informations dont on dispose, parmi lesquels 24 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies, dont 19 agents de l'UNRWA, ainsi que 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués. Le 14 septembre, une attaque perpétrée contre un véhicule du Croissant-Rouge turc dans le nord d'Alep a fait un mort et un blessé, tous deux agents humanitaires de l'organisation. Le même jour, une voiture piégée à Afrin, qui a fait au moins 9 morts et 19 blessés parmi les civils, a causé la mort de 2 agents humanitaires.

50. Au total, 24 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

51. Je reste alarmé par les effets que le conflit armé et la violence ont au quotidien sur les civils, y compris sur les travailleurs humanitaires, dans toute la République arabe syrienne. Le conflit militaire se poursuit dans certaines régions, bien qu'à une échelle moindre. Les attaques délibérées ou aveugles qui portent atteinte aux civils, y compris les attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés dans des zones peuplées ou sur des marchés, doivent cesser immédiatement. Toutes les parties au conflit ont l'obligation, au titre du droit international humanitaire, de protéger les civils et les biens de caractère civil. Je soutiens l'appel lancé par mon envoyé spécial pour inciter à prévenir ces actes violents et déstabilisateurs, à renforcer le calme relatif et à instaurer un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays en application de la résolution 2254 (2015).

52. L'ensemble des civils, et tout particulièrement les plus vulnérables, ont continué de subir de plein fouet les effets de la récession. Les prix des denrées alimentaires demeurant 22 fois plus élevés qu'avant la crise, les aliments de base sont hors d'atteinte pour de nombreuses famille. Les effets sanitaires et socio-économiques de la pandémie de COVID-19 exacerbent les besoins dans tout le pays. L'aide humanitaire et un accès humanitaire sans entrave restent essentiels dans ce contexte ; je rappelle donc à toutes les parties au conflit les obligations que leur impose le droit international humanitaire de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés de façon impartiale aux civils qui en ont besoin et dispensés sans aucune distinction préjudiciable. Les organismes des Nations Unies continuent de s'employer, aux côtés de leurs partenaires humanitaires, à relever les défis opérationnels que représente, au nord-ouest, la réduction de l'accès à un unique passage transfrontières. Il s'agit notamment d'agrandir le pôle de transbordement à Bab el-Haoua, qui a déjà été achevé, et dont la taille sera multipliée par deux. Des efforts ont déjà été faits et continueront d'être faits pour acheminer l'aide transfrontières vers le nord-ouest.

53. Je rappelle en outre aux parties l'interdiction qui leur est faite au titre du droit international humanitaire d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, y compris les installations et réserves d'eau potable. La pandémie de COVID-19 rend d'autant plus urgente la nécessité d'agir pour faciliter l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. J'invite en outre toutes les parties à lever les obstacles pratiques qui entravent l'accès à l'éducation dans les territoires dont elles ont le contrôle, dans le respect du droit humain à l'éducation.

54. Mon envoyé spécial continue de s'employer à obtenir la libération unilatérale des personnes arbitrairement privées de leur liberté. La majorité d'entre elles sont toujours détenues par le Gouvernement syrien. J'exhorte le Gouvernement et les autres parties à tirer au clair ce qu'il est advenu des personnes détenues par eux et où elles se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et aux organismes de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes pour établir la cause et les circonstances des décès en détention, et s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire les auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent recevoir des informations sur leur sort et obtenir des réparations complètes et adéquates dans un délai raisonnable en cas de décès provoqué par un acte illicite. Le respect de ces obligations permettrait également de renforcer la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas au problème des personnes détenues arbitrairement, il sera impossible de mettre

en place une justice crédible, de parvenir à une réconciliation véritable et d'instaurer une paix durable.

55. La persistance de l'impunité à la suite des graves violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les responsables de violations graves et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux entités des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel en vue de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

56. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

57. Je rappelle que tout accord de paix durable dépend de l'inclusion des femmes à la table des négociations en tant que partenaires à part entière. Je continue d'appuyer pleinement l'action que mène mon envoyé spécial en vue de faire progresser le processus politique, notamment ses efforts visant à convoquer la quatrième session de la Commission constitutionnelle. Je demande moi aussi à toutes les parties de prouver leur engagement en ce sens, notamment en parvenant à un compromis concernant l'ordre du jour et la date de la prochaine session. Mon envoyé spécial continue de rappeler à tous ses interlocuteurs que la Commission constitutionnelle peut ouvrir la voie,conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, à un processus politique plus large, qui doit satisfaire les besoins et les aspirations légitimes de tous les Syriens. Je continue de demander aux parties à ce processus politique d'entamer des discussions dans un esprit constructif en vue de faire en sorte que les intérêts des Syriens, la fin de leurs souffrances et l'instauration d'une paix durable restent la priorité absolue.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en août et en septembre 2020*

Province d'Edleb

- Le 3 août, trois civils ont été tués et un autre a été blessé par des frappes aériennes qui auraient touché un camp de fortune pour déplacés près de la ville de Binnich, dans la partie est de la province.
- Le 11 août, une femme a été blessée à la suite d'une frappe terrestre qui aurait touché la ville de Neïrab, dans la partie est de la province.
- Le 14 août, deux civils ont été tués et un autre blessé par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de Neïrab, dans la partie est de la province.
- Le 15 août, neuf civils ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de Khan Cheïkhoun, dans la partie sud de la province.
- Le 24 août, un civil est mort des suites de blessures qui auraient été causées selon les informations reçues, par une frappe terrestre qui aurait touché Bara, dans la partie sud de la province.
- Le 1er septembre, deux civils ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Bélioun, dans la partie sud de la province. Le même jour, un civil a été blessé par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de Bara, dans la partie sud de la province.
- Le 3 septembre, 11 civils, dont deux garçons, ont été blessés dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être un engin explosif improvisé attaché à une moto à Maarret Misrin, dans la partie nord de la province.
- Le 7 septembre, un civil a été tué et un autre blessé par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de Bara, dans la partie sud de la province.
- Le 7 septembre, deux civils ont été tués et cinq autres, dont une femme et un garçon, ont été blessés dans des frappes terrestres qui auraient touché la ville d'Ariha, dans la partie sud de la province. Le même jour, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché la ville de Kansafra, dans la partie sud de la province.

Province d'Alep

- Le 6 août, un garçon a été tué à la suite de plusieurs frappes terrestres qui auraient touché le village d'al-Hamran, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 15 août, un civil a été tué et sept autres blessés dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être un engin explosif improvisé attaché à une moto dans un marché de la ville de Jarablos, dans les faubourgs est d'Alep.

---

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 28 août, deux civils ont été blessés dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être un engin explosif improvisé magnétique attaché à un véhicule à Bab, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 31 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Raaï, dans les faubourgs nord d'Alep.
- Le 2 septembre, deux garçons ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ aux abords du village de Tell el-Cheir, dans les faubourgs nord d'Alep.
- Le 12 septembre, deux civils ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Bourj el-Qas, dans les faubourgs nord d'Alep.
- Le 14 septembre, l'explosion de ce que l'on soupçonne être un véhicule piégé dans la ville d'Afrin, dans le nord-ouest de la province, a tué 11 civils, dont 1 garçon, et en a blessé 17 autres, dont 2 femmes, 6 garçons et 1 fille.
- Le 14 septembre, un membre du Croissant-Rouge turc a été tué et un autre agent humanitaire blessé lorsque des tireurs non identifiés ont ouvert le feu sur leur véhicule, qui portait de façon bien visible le logo du Croissant-Rouge turc, près du village de Tell Battal, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 15 septembre, deux civils ont été blessés à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bord de route à Al-Baraziyeh, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 26 septembre, deux civils, dont une femme, ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ aux abords du village de Qassem, dans les faubourgs nord-ouest d'Alep.

Province de Hassaké

- Le 11 août, un civil aurait été tué à un poste de contrôle près de Qahtaniyé, dans les faubourgs nord de la province.
- Le 27 août, 11 civils, dont un garçon, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé qui aurait été posé en bord de route à Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province.
- Le 12 septembre, cinq civils, dont quatre femmes, ont été tués et six, dont une femme, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé qui aurait été posé en bord de route à Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province.
- Le 24 septembre, au moins un civil a été blessé dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être un engin explosif improvisé attaché à une moto à Tell Halaf, dans les faubourgs ouest de la province. Environ une heure plus tard, deux civils, dont un garçon, ont été tués et six, dont deux garçons, ont été blessés dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être un véhicule piégé dans la ville.
- Le 26 septembre, au moins deux civils ont été tués et au moins neuf autres blessés à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé près de la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province.

Province de Hama

- Le 6 août, deux civils, dont une femme, ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Tell Ouasset, dans les faubourgs ouest de la province.

- Le 9 août, trois garçons ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé près du village de Breadg, dans les faubourgs nord de la province.
- Le 13 août, sept civils ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ aux abords du village de Khoueïn, dans les faubourgs nord de la province.
- Le 24 septembre, deux civils, dont une femme, ont été blessés dans une frappe terrestre qui a touché le village de Jourin, dans les faubourgs nord de la province.

Province de Homs

- Le 11 août, un garçon et une fille ont été tués par une mine terrestre qui aurait explosé près de la ville de Palmyre, dans l'est de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Le 15 août, un garçon a été blessé par une mine terrestre qui aurait explosé à Baghouz, dans la partie est de la province.
- Le 29 août, une jeune fille a été tuée par un tireur isolé aux abords de Soueïdan Jazira, dans la partie est de la province.
- Le 31 août, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Chéhil, dans la partie est de la province.
- Le 6 septembre, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans le village de Sabha, dans la partie est de la province.
- Le 7 septembre, une femme a été blessée par une mine terrestre qui aurait explosé dans la ville de Kechmé, dans la partie est de la province.
- Le 11 septembre, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Koubar, dans la partie ouest de la province.
- Le 15 septembre, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Dahla, dans la partie est de la province.
- Le 23 septembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Bsiré, dans la partie est de la province. Le même jour, un autre civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Dhiban, dans la partie est de la province. L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de ces deux attaques.

Province de Raqqa

- Le 4 août, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché le village d'Afdko, dans la partie nord de la province.
- Le 6 août, 20 civils, dont sept garçons, ont été blessés dans l'explosion de ce que l'on soupçonne être une grenade à main dans la ville de Tell Abiad, dans la partie nord de la province.
- Le 10 août, deux civils auraient été blessés par un groupe armé dans le village d'Ali Bajliyé, dans la partie nord de la province.
- Le 26 août, un civil a été tué dans une frappe terrestre qui aurait touché les environs du village de Cheik Hassan, dans la partie nord de la province.

Province de Deraa

- Le 4 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu sur la route entre Tafas et la ville de Mzeïrib, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 7 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Deraa.
- Le 13 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu sur la route entre Maaraba et Ghasm, dans les faubourgs est de Deraa. Le même jour, trois civils, dont un garçon et une fille, ont été tués lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans le village deMdaouara.
- Le 16 août, un civil handicapé a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu à Tafas, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 24 août, deux garçons ont été tués et trois autres civils, dont un garçon, ont été blessés à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé qui aurait été posé en bord de route et d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Daël, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 25 août, une fille a été tuée lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu à Jassem, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 27 août, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Jellin, dans l'ouest de Deraa.
- Le 28 août, un civil aurait été tué par des assaillants inconnus dans sa maison de la ville de Yadoudé, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 10 septembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Jassem, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 10 septembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Deraa.
- Le 12 septembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Mzeïrib, dans les faubourgs ouest de Deraa.
- Le 12 septembre, deux civils ont été blessés lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Cheik Meskine, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 26 septembre, trois civils ont été blessés lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu sur la route entre Yadoudé et Mzeïrib, dans les faubourgs ouest de Deraa.

Province de Damas

- Le 21 septembre, trois femmes et une enfant de trois ans auraient été arrêtées à un poste de contrôle près de la ville de Tayyiba dans la province de Rif-Damas. Leurs familles ne savent toujours pas ce qu'il est advenu d'elles.